

RAPPORT N° 05/6-38
au Conseil Municipal

OBJET

REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE DE SAINT-DENIS

**APPROBATION DU PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT
ET DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007
ET DE SIGNER LES MARCHES**

I DEFINITION DES BESOINS

Le Parc Zoologique de Saint-Denis a fermé ses portes en décembre 1999 pour des raisons d'hygiène et de sécurité, et suite à la liquidation de l'association en assurant la gestion. La nouvelle équipe municipale, issue du scrutin de mars 2001, décida dès son élection de rouvrir au plus tôt la structure.

Après une première phase de travaux en régie qui a permis la réouverture partielle du Parc Zoologique, en décembre 2002, une étude a été confiée au groupement de Maîtrise d'œuvre TORCATIS / TECH'AD B / CIBTP pour une seconde phase de travaux en vue de son ouverture complète au public.

Pour des raisons d'ordre financier et juridique, cette seconde phase est scindée en deux tranches fonctionnelles :

- l'une ferme, portant sur une partie des infrastructures (VRD, parcs et enclos, assainissement et aménagements extérieurs) et sur l'ensemble des travaux de superstructures (bâtiment d'accueil, kiosques, bar, salles pédagogiques et locaux techniques) ;
- l'autre conditionnelle, portant sur le solde des travaux d'infrastructures (réhabilitation de la grande volière, de l'île aux gibbons et de la mini-ferme).

II ALLOTISSEMENT

L'opération, objet de la présente consultation, se décompose comme suit :

- Lot 0 Infrastructures,
- Lot 1 Gros-œuvre,
- Lot 2 Charpente - Couverture - Faux plafond - Bardage,
- Lot 3 Carrelage,

RAPPORT N° 05/6-38

- Lot 4 Revêtements de sols,
- Lot 5 Menuiserie bois,
- Lot 6 Menuiserie métallique,
- Lot 7 Menuiserie aluminium,
- Lot 8 Electricité courants forts et faibles,
- Lot 9 Plomberie,
- Lot 10 Peinture.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- Lot 0	Infrastructures	tranche ferme	352 007,04 €,
		tranche conditionnelle	109 096,75 €,
- Lot 1	Gros œuvre		244 438,96 €,
- Lot 2	Charpente - Couverture - Faux plafond - Bardage		245 771,49 €,
- Lot 3	Carrelage		24 051,85 €,
- Lot 4	Revêtements de sols		5 878,96 €,
- Lot 5	Menuiserie bois		9 600,08 €,
- Lot 6	Menuiserie métallique		14 039,90 €,
- Lot 7	Menuiserie aluminium		52 890,50 €,
- Lot 8	Electricité courants forts et faibles		49 376,61 €,
- Lot 9	Plomberie		19 096,00 €,
- Lot 10	Peinture		13 085,01 €,
. TOTAL (TTC)			1 139 333,75 €.

III PLAN DE FINANCEMENT

La tranche ferme du Lot 0 - Infrastructures bénéficie déjà d'un co-financement du Département dans le cadre du CAC 2004 à hauteur de 85 %, soit un montant de 255 000,00 €. L'ensemble des autres Lots est proposé au CAC 2005 dans les conditions suivantes :

Montant de l'opération (HT)	Participation de la Commune (15 %)	Participation du Département (85 %)	Montant Total (TTC)
725 646,18 €	108 846,93 €	616 799,26 €	787 326,10 €

IV PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES

Appel d'offres ouvert : Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics (CMP).

Les crédits nécessaires pour ces prestations sont inscrits au Budget principal 2005, sous les Chapitre 23 et Article 2318.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 31 août et 7 septembre 2005, a retenu les entreprises suivantes :

RAPPORT N° 05/6-38

	Entreprise	Montant (€ TTC)
Lot 0 - Infrastructures	SOMAFERME	473 542,82
Lot 1 - Gros œuvre	SOMAFERME	240 631,30
Lot 2 - Charpente - Couverture - Faux plafond - Bardage	TRAIT CARRE	258 704,68
Lot 3 - Carrelage	SOMAFERME	25 959,44
Lot 4 - Revêtements de sols	(infructueux)	
Lot 5 - Menuiserie bois	(infructueux)	
Lot 6 - Menuiserie métallique	SOMAFERME	13 671,00
Lot 7 - Menuiserie aluminium	EHP	58 036,65
Lot 8 - Electricité courants forts et faibles	ACTET	54 862,48
Lot 9 - Plomberie	(infructueux)	
Lot 10 - Peinture	(infructueux)	
MONTANT TOTAL		1 125 408,37

V DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver le projet de réaménagement du Parc Zoologique, pour un montant de 1 139 333,75 € TTC ;
- 2° d'approuver le plan de financement de l'opération intégrant un co-financement du Département à hauteur de 85 % ;
- 3° de m'autoriser à solliciter une subvention du Département au titre du Contrat d'Aide aux Communes 2005/ 2007 ;
- 4° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
 - les crédits définis sont inscrits au Budget principal 2005, sous les Chapitre 23 et Article 2318 ;
- 5° de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 6° de m'autoriser à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, comme exposé ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jean-Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-38
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

OBJET

REAMENAGEMENT DU PARC ZOOLOGIQUE DE SAINT-DENIS

**APPROBATION DU PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT
ET DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007
ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les décisions de la Commission d'Appel d'Offres réunie les 31 août et 7 septembre 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-38 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Jeunesse et Loisirs, 2° Cadre de Vie et Habitat, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

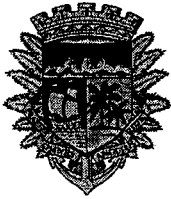
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réaménagement du Parc Zoologique de Saint-Denis, pour un montant de 1 139 333,75 € TTC.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement de l'opération intégrant un co-financement du Département à hauteur de 85 %.



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Travaux de réaménagement du parc zoologique de Saint-Denis.

Date de la réunion de la Commission : 31 août 2005

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	α	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	α	
M. PAYET J. Claude	Conseiller municipal	Membre	α	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	✓	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	α	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF		α	
M. BRINKS Howard	Receveur Municipal		α	

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 27 juillet 2005.

A cette date les plis des **10** entreprises suivantes ont été reçus dans les délais : **SIE2 ; SREE ; ACTET ; TECHNIC ALU ; SRDC ; TRAIT CARRE ; IJAP ; PFB ; SOMAFERME et METALDER.**

Aucun pli n'est arrivé hors délai.

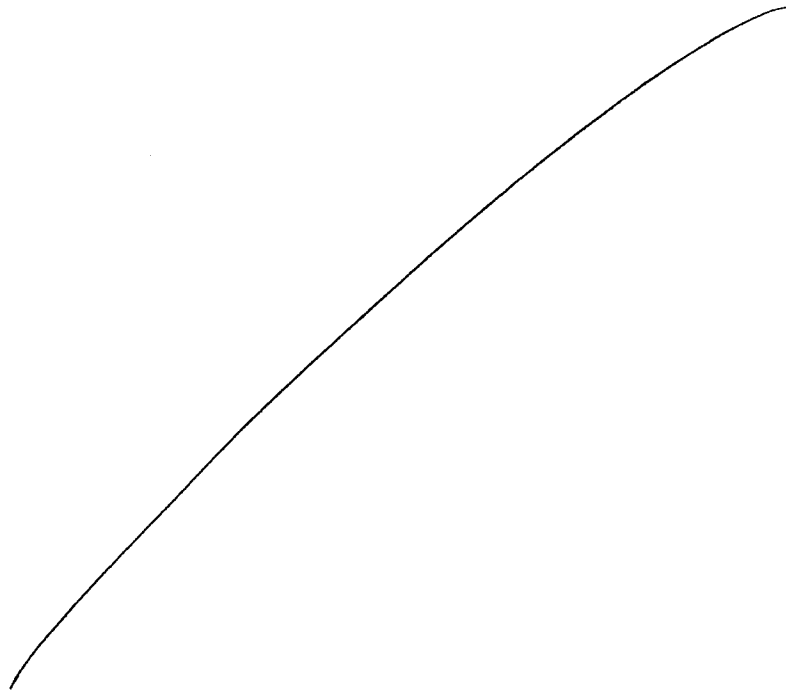
Après examen des pièces fiscales et sociales ainsi que des garanties professionnelles et financières de chacun des candidats, tous ont été admis à l'ouverture de la seconde enveloppe.

l'estimation prévisionnelle (+45% et +62%).

- Pour le lot n°8,

① ACTET . puisque :

l'offre de SREE n'est pas conforme (pas de note méthodologique) et celle de SIZÉ est bien supérieure à l'estimation (+205%).



SAINT-DENIS, LE 31/08/05
LE PRESIDENT

N. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

M. LAURET

N. POUX

N. PAYET

N. SARATTE



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Travaux de réaménagement du parc zoologique de Saint-Denis – relance des lots 0, 4, 5, 7, 9 et 10.

Date de la réunion de la Commission : 07 septembre 2005

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	^	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	^	
M. PAYET J. Claude	Conseiller municipal	Membre	^	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	^	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	^	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		^

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. <i>BALANO</i>	DDCCRF		^	
M.	Receveur Municipal			^

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 31 août 2005.

A cette date les plis des 05 entreprises suivantes ont été reçus dans les délais : **LOMBARD – TECHNIC ALU – SOMAFERME – EHP et JSPB.**

Aucun pli n'est arrivé hors délai.

Après examen des pièces fiscales et sociales ainsi que des garanties professionnelles et financières de chacun des candidats, tous ont été admis à l'ouverture de la seconde enveloppe.

Après enregistrement des offres, la commission a décidé de déclarer infructueux :

- les lots 4 et 9 car aucune offre reçue ;
- le lot 5 car la seule offre reçue est supérieure à l'estimation prévisionnelle.

Elle a donc demandé aux services de procéder à l'analyse des lots 0 - 7 et 10.

II. ANALYSE

L'analyse s'est effectuée en fonction des critères d'attributions fixés dans le Règlement de Consultation :

- 1) prix des prestations ;
- 2) valeur technique.

III. CONCLUSION

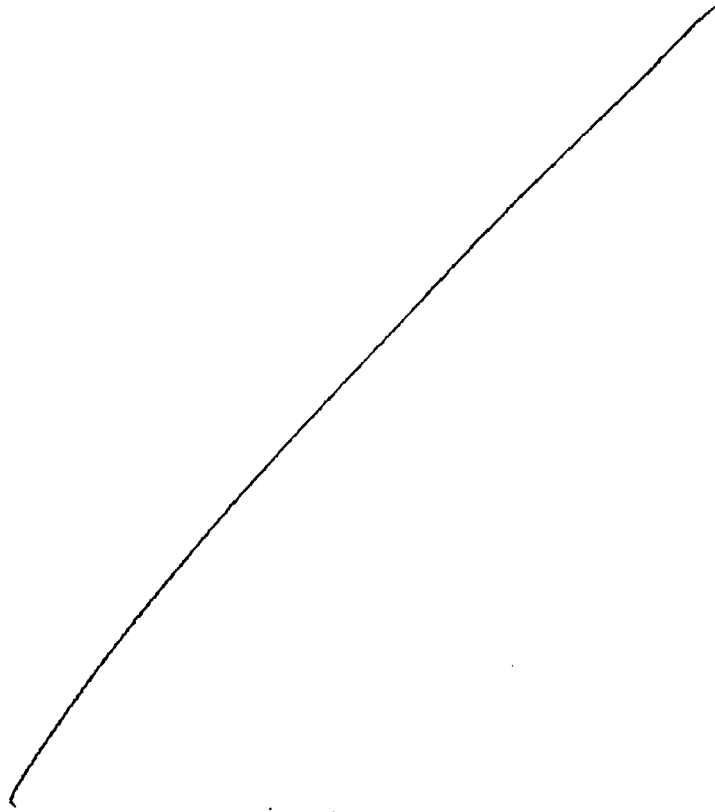
Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide :

de retenir la offre économiquement la plus avantageuse
sur la base de documents suivants :

* pour le lot 0 : 1) POYAFERTE (seule offre
reçue avec de prix cohérents et une offre technique
satisfaisante).

* pour le lot 7 : 1) EHP (offre moins disante et
techniquement conforme).



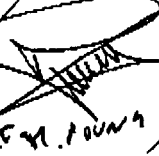
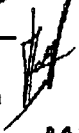
* pour le lot 10 : la commission décide de déclarer ce lot infructueux, car toutes les offres reçues sont supérieures à l'estimation prévisionnelle.




SAINT-DENIS, LE 07/09/05
LE PRESIDENT


T. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

 LAVAET
 R. LAURENT
 M. FOURNEL
 T. PAYET

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE


D. SALIANO